

LA MIGRATION DES FEMMES ET LES TRANSFERTS DE FONDS : CAS DU CAP VERT, DE LA CÔTE D'IVOIRE, DU MAROC ET DU SENEGAL

1. INTRODUCTION

Depuis la nuit des temps, les peuples ont immigré d'un espace vers un autre.

Ces déplacements étaient dus à la propension de l'homme à découvrir d'autres espaces que le sien. Ces mouvements migratoires ont été à la base de la découverte des peuples entre eux. Ils avaient un but commercial, mais ils ont souvent abouti à une colonisation des terres découvertes.

C'est à partir des indépendances, qu'on peut parler de migration des pays colonisés vers les pays colonisateurs, en vue de la recherche de meilleures conditions de vie, ou d'accéder à des conditions semblables à celles des colonisateurs.

A partir des années 1960, la France enregistre l'arrivée massive des ressortissants de ses anciennes colonies, de marocains, sénégalais et ivoiriens pour ce qui concerne notre présentation. Ces migrations pouvaient être volontaires ou forcées.

Aujourd'hui, avec la mondialisation néo libérale, la migration internationale est devenue une réalité mondiale. Depuis l'avènement de cette mondialisation néo libérale, la migration internationale s'est accrue, elle est fonction des écarts de richesses entre les pays d'origine et les pays d'accueil. Elle est motivée par plusieurs facteurs, dont le plus important demeure la recherche de travail.

La migration des femmes revêt dans les pays concernés par le projet, plusieurs formes, mais dans tous les cas figures elle est intimement liée au contexte économique de ces pays. Dans les années 1970, elles émigrèrent pour rejoindre leurs époux, dans le cadre du rapprochement familial, ou ont émigré avec leur époux pour la recherche de meilleures conditions de vie, ou dans le but de procurer de l'argent aux membres de leurs familles restés au pays.

De plus en plus, les femmes émigrèrent sur décision personnelle. La décision peut être prise à la suite d'un divorce, ou dans le souci de leur autonomisation économique. L'immigration offre l'occasion à ces femmes de

disposer de ressources financières substantielles pour subvenir à leurs propres besoins, à ceux de leurs enfants, restés au pays (paiement des frais liés à leur éducation), aider la famille en prenant en charge les soins de santé des membres, les dépenses de logement, et les frais de nourriture.

L'émigration, qu'elle soit celle des hommes ou celle des femmes, procède de plusieurs causes, mais est fondée essentiellement sur des considérations économiques.

Au niveau global, on estime à 86 millions de travailleurs migrants dans le monde, dont près de la moitié sont des femmes (OIM 2006).

Dans les pays concernés par la présentation, la migration des femmes représente 50,4% au Cap vert des flux migratoires, 45,1% en Côte d'Ivoire, 51, 2% au Sénégal et près de 50% au Maroc (source OIM).

Il a constaté que contrairement au Maroc et au Cap Vert où les femmes immigreront vers l'Europe, l'immigration des femmes en Côte d'Ivoire et au Sénégal est essentiellement intérieure et interétatique.

Actuellement, les destinations de prédilection des femmes migrantes du Maroc sont prioritairement l'Espagne, l'Italie. Vient après le reste de l'Europe dont la France, qui compte plus de migrants marocains.

Au Cap Vert, la migration des femmes a pour destination première l'Italie. L'Institut Statistique Italien, estime qu'en 2008, les femmes représentaient 72% des ressortissants Cap-Verdiens en Italie (3228 femmes sur un total de 4482). Les migrantes Capverdiennes proviennent essentiellement des Iles Boa Vista, Sao Nicoloa et de San Vicente (BI entretien du 16/11/2009, ICIEC 18/11/2009).

En Côte d'Ivoire la migration féminine se fait essentiellement entre le Nord du pays plus pauvre, et le Sud plus prospère, avec des plantations de cultures de rente (café, Cacao, Hévéas, etc.), ou avec les pays limitrophes. La migration vers les pays développés du Nord concerne principalement la France. Elle est alimentée par le rapprochement de conjoint, ou par des étudiantes restées sur le marché du travail après de leurs études.

Au Sénégal, les femmes migrent vers d'autres pays africains, cependant depuis la mondialisation, un plus grand nombre migre vers les pays développés du Nord. Leurs destinations prioritaires sont la France et les Etats-Unis.

La recrudescence de la migration étant liée à la pauvreté grandissante des pays d'origine, le transfert des fonds au profit des proches restés au pays, se place au centre des motivations des migrants en général et principalement des femmes migrantes.

2. LES TRANSFERTS DE FONDS

Il existe actuellement très peu d'études et de statistiques sur les transferts de fonds, des pays d'accueil vers les pays d'origine, des femmes migrantes africaines. Notre propos dans cette présentation sera une extrapolation des données existantes sur les migrants en général.

2.1 Le Cap Vert

Une grande partie des migrantes Cap-Verdiennes opèrent dans le secteur des soins (MNECC et DIAS, entretien du 16/11/2009). Ce secteur investi par les migrantes Cap-Verdiennes, procure des émoluments faibles par rapport au secteur occupé par les hommes. Cela affecte leur capacité de transférer des sommes importantes vers le Cap vert, et celle de procéder à des investissements.

Les transferts de fonds des femmes migrantes Capverdiennes sont principalement destinés à l'aide aux proches restés au pays, à faire des dons en nature aux proches (cadeaux, matériel scolaire, appareils électroménagers, habillement, etc.), où à investir dans des activités génératrices de revenus.

En 2007, le volume des fonds transférés par l'ensemble des migrants au Cap Vert a été estimé à 391 millions de dollars américains (soit 34,2% du PIB, IASS 2007). Une part importante de ces fonds transférés au pays, proviennent des migrantes, malgré la faiblesse de leurs revenus.

Les transferts de fonds se font de deux manières :

a) Le mode formel

Plusieurs modalités formelles de transfert de fonds se sont développées avec la recrudescence de la migration. Il s'agit :

- Des transferts rapides : Cash à cash (espèces-espèces) effectués par des opérateurs spécialisés, qui sont : Western Union (www.westerunion.com), Money Gram qui opère en collaboration avec la Poste Italienne (www.moneygram.com, www.poste.it), Riafinacial (www.riafinacial.com). Ce mode de transfert est utilisé pour faire face à des dépenses urgentes au pays (dépenses de santé, nourriture), des dépenses scolaires et de festivités.
- Des transferts Compte-cash (Paiement en espèce au Cap Vert à partir du compte de la migrante). Ce mode de transfert est utilisé par les migrantes disposant d'un compte dans le pays d'accueil, et les fonds sont retirés en espèce par les bénéficiaires pour faire face aux dépenses urgentes. Ce mode de transfert est effectué par des établissements bancaires. Ces établissements sont : la Banca Intesa San Paolo (www.bancaintesa.it), dont les correspondants au Cap Vert sont Banco Comercialde Atlantico (BCA), et Caixa Economica de Cabo Verde (CECV) ; la Alenia TU (Unicredit Banca, www.agenziatu.it/web)
- Des transferts de compte à compte (de compte bancaire à compte bancaire). Ce mode transfert est utilisé dans le but de constituer de l'épargne, et d'accéder au crédit.

- Au Cap Vert, les banques commerciales offrent des produits d'épargne et de crédit, utilisés par les femmes migrantes pour financer l'acquisition ou l'aménagement d'un logement, pour créer ou renforcer des activités génératrices de revenus au profit des proches restés au pays, pour investir dans des activités touristiques.
- Les banques commerciales Cap Verdiennes et les institutions financières offrent aux femmes migrantes des produits spécifiques de crédit et microcrédit.
- **Le mode informel**
Il s'agit des transferts par l'intermédiaire des migrants vont en vacances au pays ou par d'autres personnes qui se rendent au pays. Les fonds sont remis en espèce à cette personne, qui doit les remettre aux proches de la migrante à son arrivée au pays.

2.2 La Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, les femmes représentent 63% des migrants internes. Les transferts de fonds de ces migrantes s'effectuent essentiellement au moment de leur retour dans leurs communautés. Le mode formel de transfert de fonds n'est pas utilisé par ces femmes migrantes, qui pour la plupart sont analphabètes. Les fonds ainsi emportés servent à l'acquisition d'équipements pour les ménages, à faire face aux dépenses de nourriture et de santé, et à subvenir aux besoins de leurs enfants (frais de scolarité).

Le transfert formel des fonds est surtout utilisé par les migrantes d'Europe, à travers le système cash à cash. Il est utilisé pour ce faire, les services de Western Union et de Money gram. Les fonds transférés servent à subvenir aux besoins des proches restés au pays, à créer des activités génératrices de revenus, ou à acquérir un logement.

Les femmes migrantes ivoiriennes utilisent-elles aussi des moyens de transferts informels. Des sommes d'argent sont confiées à des vacanciers qui se rendent dans le pays, ou des connaissances qui passent par les pays d'accueil.

L'utilisation des transferts interbancaires, ou de compte à espèce est limitée. Comme au Cap Vert, une partie importante des revenus des femmes migrantes ivoiriennes font l'objet de transfert, malgré la faiblesse de ces revenus. Cependant, avec l'ébauche d'une bancarisation des économies Ouest Africaines, les Gouvernements tentent de mettre en place des mécanismes pour faciliter le transfert de fonds des migrants.

Nous n'avons pas eu de données chiffrées sur le niveau des transferts de fonds des migrants ivoiriens en général et particulièrement celui des femmes migrantes. Cependant, les transferts de fonds des migrants représentent un apport considérable dans le financement du développement.

2.3 Le Maroc

Le Maroc est l'un des pays où les transferts de fonds des migrants est important.

Le montant des transferts de fonds des migrants marocains s'élevait en 2001 à 3,6 milliards d'euros. Ce qui représentait 10,9% du PIB, et correspondait à 700% de l'APD (Source Office des Changes Marocains, 2002).

Conscient de l'importance des transferts de fonds, et de la place qu'ils occupent dans le financement du développement, plusieurs mesures sont prises par l'Etat marocain pour faciliter et valoriser les transferts de fonds des migrants en général et des migrantes en particulier. Ces mesures ont été possibles du fait de la proximité géographique du Maroc avec les pays d'accueil. Ceci permet des échanges réguliers des migrants avec le pays d'origine. Ainsi l'épargne constituée dans le pays d'accueil, est facilement accessible au Maroc.

Cette épargne est souvent utilisée pour faire face aux dépenses urgentes de la famille restée au pays (dépenses de santé, d'éducation), ou pour participer à des investissements collectifs en vue de l'amélioration des conditions de vie des communautés. Ces appels fréquents de fonds des proches restés dans les pays d'accueil, affectent la capacité des migrantes, d'investir au pays. Néanmoins, les transferts servent à faire des investissements tel qu'accéder à un logement, ou investir dans des activités génératrices de revenus au profit d'un des proches restés au pays.

Pour transférer les fonds, les migrantes utilisent les canaux formels de transferts, d'espèces en espèces (Western Union, Money Gram), des transferts de compte à espèce, ou de compte à compte à travers le système bancaire. Plusieurs banques des pays d'accueil ont leurs succursales au Maroc, ce qui facilite les transferts par l'intermédiaire des établissements bancaires.

Comme dans tous les pays concernés par la présentation, les femmes migrantes marocaines utilisent aussi des canaux non formels pour transférer les fonds (remise de fonds à une personne qui se rend au pays au Maroc, pour qu'elle les remette à la famille à son arrivée).

Les femmes migrantes marocaines à l'instar des femmes migrantes des autres pays concernés par le projet ont des difficultés à accéder au crédit bancaire au Maroc, malgré l'importance des fonds qu'elles transfèrent. Les difficultés d'accès au crédit dans le pays d'origine, renchérit le coût des investissements des migrantes, et diminue leurs efforts de participation au développement de leur pays d'origine.

2.3 Le Sénégal

En 2000, le montant des transferts effectués par les migrants au Sénégal, s'élevait à 130 Millions d'euros, représentait 3% du PIB, et correspondait 31% de l'APD accordé au pays à la même date.

Ces importants transferts visent en priorité :

- à pallier la faiblesse des ressources de la famille élargie, notamment pour faire face aux dépenses exceptionnelles (dont celles de santé, de l'éducation),

- à contribuer au financement des infrastructures et aménagements collectifs sur le territoire d'origine (l'accès à l'eau potable, électrification, construction de mosquées de centre de santé, etc.).

Les transferts des femmes migrantes sont essentiellement destinés à aider la famille à faire face aux dépenses de santé, d'éducation, et de nourriture. Elles peuvent parfois investir dans le logement, et dans l'équipement de la famille.

Cependant, il apparaît à travers les études faites sur la migration au Sénégal, que la valorisation de l'épargne des migrants en général, et des femmes migrantes en particulier, contrairement au Maroc, est limitée. Cette non valorisation de l'épargne des migrants est due à :

- la distance importante qui sépare le pays d'origine du pays d'accueil, ce qui rend difficile le contrôle de l'utilisation de l'épargne ;
- la faible sécurité dont bénéficient les investissements ;
- la faible bancarisation de l'économie sénégalaise (inexistence des banques dans les zones d'origine de l'immigration), qui fait que les banques ne proposent aucune incitation aux migrants.

Les transferts de fonds sont effectués à travers des canaux formels et informels.

Les canaux formels sont constitués par des opérateurs spécialisés dans les pays d'accueil et de leurs correspondants dans les pays d'origine. Il s'agit des transferts rapides de cash à cash, effectués par Western Union et Money Gram. Les transferts de compte à compte ou de compte à cash ne sont pas développés à cause du faible niveau de bancarisation de l'économie.

Les transferts informels se font par l'intermédiaire des personnes qui se rendent au Sénégal pour diverses raisons. Des sommes d'argent sont remises à la personne, qui les remettra au bénéficiaire à son arrivée au Sénégal.

3. CONCLUSION

Nous pouvons retenir après cette présentation de la situation des transferts de fonds des femmes migrantes dans les quatre pays, les points suivants :

- Les transferts de fonds à travers les canaux formels, assure la sécurité des fonds, contrairement à ceux effectués par le canal informel. Cependant, une meilleure bancarisation de l'économie pourra permettre de valoriser l'épargne des migrantes par des investissements plus rentables.
- Il apparaît qu'il est difficile d'investir dans les pays d'origine, à cause de l'insécurité qui frappe les ressources investies.
- L'environnement de grande pauvreté entame la confiance entre les membres de la famille.

Ces observations sur les transferts de fonds montrent la nécessité de mettre un accent particulier sur l'encadrement de ces transferts par les autorités des pays d'origine.